

Arrêtés ministériels

A.M., 2017

Arrêté du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en date du 24 juillet 2017

CONCERNANT la soustraction à la recherche et à l'exploitation du pétrole et du gaz naturel faisant partie du territoire de l'île d'Anticosti

LE MINISTRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES,

VU l'article 17 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1) prévoyant que cette loi vise à favoriser, dans une perspective de développement durable, la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales, et ce, tout en assurant aux citoyens du Québec une juste part de la richesse créée par l'exploitation de ces ressources et en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire;

VU le paragraphe 1^o du premier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel le ministre peut, par arrêté, notamment, soustraire à la prospection, à la recherche, à l'exploration et à l'exploitation minières toute substance minérale faisant partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public de soustraire à la recherche et à l'exploitation le pétrole et le gaz naturel sur la totalité du territoire de l'île d'Anticosti afin de permettre l'inscription de l'île d'Anticosti sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO;

VU le cinquième alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel un arrêté ministériel entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée;

VU l'article 382 de cette loi suivant lequel le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles est chargé de l'application de la Loi sur les mines;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Soustrait à la recherche et à l'exploitation le pétrole et le gaz naturel faisant partie du territoire de l'île d'Anticosti, défini comme étant le territoire officiel de la Municipalité de l'Île-d'Anticosti en date du 24 juillet 2017;

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 24 juillet 2017

Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles,
PIERRE ARCAND

67065